

SÉNÉGAL : Dakar

Face à l'urgence de protéger les zones humides, qui sont indispensables au respect et à la pérennité de l'environnement et de la biodiversité, le SIAAP se mobilise avec le PFE et l'ONAS pour venir au secours des zones humides des Niayes à Dakar.

✓
Convention votée à l'unanimité lors du Conseil d'administration du SIAAP du 01/2020

Focus sur

... les actions à réaliser

La phase d'étude est en cours. Elle sera présentée lors du Forum Mondial de l'Eau de Dakar en 2022 où les orientations pour mettre en place des infrastructures seront définies par l'ensemble des partenaires.

Rang IDH du pays :
168^e/189



Zone humide de Dakar.

Objectif de la coopération

Les zones humides de Dakar sont le berceau d'une faune et d'une flore d'une grande richesse, ces espaces naturels souffrent du rejet anarchique des eaux usées de l'agglomération.

Le projet, initié en 2020, prévoit d'identifier les lieux de dépotage sauvages, à l'origine des principales pollutions, d'évaluer leurs risques écologiques et de repérer les défaillances du système de gestion des boues de vidange et des eaux usées dans la zone des Niayes.

Le rôle du SIAAP dans cette coopération est double : apporter son expertise à la maîtrise d'ouvrage en charge de l'assainissement et appuyer techniquement les partenaires dans la mise en œuvre du projet. La promotion du traitement et de la valorisation des boues de vidange et des eaux usées, afin de protéger l'écosystème de la zone des Niayes, est également préconisée.

Les partenaires du projet :

Partenariat Français pour l'Eau (PFE) |
Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) |
Association des Jeunes Professionnels de l'Eau
et de l'Assainissement du Sénégal (AJPEAS)

Les dates clés

2020

2022

VOTE DE LA
CONVENTION

PRÉSENTATION DE LA
PHASE D'ÉTUDE ET
DÉBUT DE LA PHASE 2

